

Adecco

Bienvenue chez nous !

Désormais collaborateur du
numéro 1 au Luxembourg.





Bienvenue dans la grande famille du Groupe Adecco

Leader mondial des services en Ressources Humaines

Grâce à son réseau de 32 000 partenaires et plus de 5 100 agences réparties dans 60 pays à l'échelle mondiale, le Groupe Adecco offre une palette avec toutes les couleurs de l'emploi : travail temporaire, placement permanent, accompagnement des mobilités, développement des compétences, externalisation et consulting. Le Groupe Adecco met en relation chaque jour près de 700 000 collaborateurs avec ses clients.

Depuis plus de 30 ans au Grand-Duché de Luxembourg, Adecco est à vos côtés avec ses agences de Esch-Belval, Esch et Pommerloch. Chaque jour, plus de 1 500 collaborateurs intérimaires nous font confiance.

Et maintenant, vous en faites partie !

Pour votre carrière, nous vous offrons un suivi et un accompagnement personnalisé. Notre large réseau de clients nous permettra de vous proposer des missions quelles que soient vos compétences, avec des entreprises locales ou internationales.

Documents & Démarches Administratives

Sommaire

1. Affiliation à la Sécurité Sociale luxembourgeoise



Demande des documents administratifs

Email : pool@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 236

2. Inscription à l'Administration des Contributions
Centre des Impôts

Questions sur les salaires

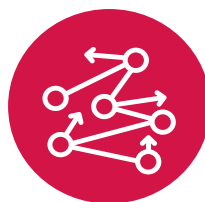
Email : salaire@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 290

3. myAdecco

Affiliation à la Sécurité Sociale

Email : affiliationCCSS@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 211

4. Visite médicale



myAdecco

Ton espace sécurisé personnel

5. Absences - Maladies - Accidents

6. Relevé d'heures

7. Votre revenu

1. Affiliation à la Sécurité Sociale luxembourgeoise

Vous êtes automatiquement affilié à la Caisse de Maladie Luxembourgeoise pour la durée de votre mission. N'attendez pas de confirmation de la Caisse, votre contrat est la preuve de votre affiliation.

Vous avez déjà travaillé au Luxembourg ou êtes résident luxembourgeois

Transmettez-nous votre numéro de matricule de la Sécurité Sociale.

Vous n'avez jamais travaillé au Luxembourg

Adecco s'occupe de votre immatriculation, envoyez-nous une copie de votre passeport ou carte d'identité recto-verso valide. La Sécurité Sociale vous communiquera alors votre matricule **unique** et **valable à vie**. Le numéro commence toujours par votre année, mois et jour de naissance suivis de cinq chiffres.

2. Inscription à l'administration des contributions Bureau des impôts

Votre fiche de retenue d'impôt sera émise automatiquement par l'Administration des Contributions que vous soyez résidents ou non.

Pour recevoir la fiche de retenue d'impôt, vous devez être affilié à la Sécurité Sociale.

La règle d'or : une carte d'impôt par contrat.

La première carte doit nous être transmise impérativement. Les suivantes, seulement en cas de modification des informations

Attention 

Le Code Fiscal luxembourgeois nous contraint à retenir **33% d'impôt sur votre salaire** jusqu'à réception de votre fiche d'impôt.

Nous veillons sur votre porte-monnaie, alors ne perdez pas de temps, ni d'argent.

3. myAdecco

Vos fiches de salaire sont disponibles de manière permanente sur votre espace personnel et sécurisé myAdecco.

Un premier email concernant votre inscription contiendra vos identifiants. Consultez régulièrement votre espace personnel myAdecco pour accéder à vos documents mis à jour.

Vous recevrez un email dès qu'un nouveau document sera disponible sur myAdecco.

Vos documents administratifs et votre contrat de mission sont systématiquement envoyés par courrier. **Retournez-nous un exemplaire signé sous 48 heures.**

Une fois votre contrat signé et la période d'essai échue, vous vous engagez à accomplir votre mission jusqu'à son terme.

Pour toute question administrative, retrouvez notre FAQ sur www.adecco.lu/fr-lu/questions-reponses.

Pour des demandes spécifiques, envoyez nous de préférence un email : pool@adecco.lu

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au **+352 48 25 51 236**, du lundi au vendredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

4. Visite médicale

La loi impose un examen médical à toute personne signant un contrat de travail.

Si vous n'avez pas encore passé cet examen, informez-nous et on prendra rendez-vous pour vous.

Si vous avez déjà passé cet examen pour une autre société, veuillez nous fournir une copie de la fiche d'aptitude médicale.

Remarque

Vous avez manqué une visite médicale ? Sans excuse valable ? Et sans annulation réclamée 48h avant le rendez-vous ? **90 Euros** seront retenus sur votre salaire.

Vous avez quand-même droit à une deuxième chance.

En cas d'absence au second rendez-vous, vous êtes passible d'une retenue de **90 Euros** supplémentaire et de résiliation du contrat de travail pour **motif grave** §14.1 de la convention collective applicable aux travailleurs intérimaires.



5. Absences - Maladies - Accidents

Maladie ? Panne ? Accident ? Ça arrive !

Maladie

Informez **obligatoirement** et **dès le premier jour** d'abord votre entreprise d'accueil ET ensuite votre agence ! En dehors de nos heures d'ouvertures, un répondeur est à votre disposition. Laissez-nous un message.

Un certificat médical doit **impérativement** être établi dès la première journée d'absence et le volet original employeur du certificat médical d'incapacité de travail ("Avis d'arrêt de travail" en France) doit nous parvenir **au plus tard dans les 3 jours**.

Adecco Pool Administratif
Service Maladie
5, rue des Mérovingiens (ZAI Bourmicht)
L-8070 Bertrange

Envoyez les feuillets originaux du certificat **à la Caisse Nationale de Santé** avec l'indication de votre numéro de matricule luxembourgeois.

La prise en charge des jours de maladie se fait si les documents sont bien envoyés dans les délais.

Accident de travail

Evidemment, on ne le souhaite à personne!

Vous devez d'abord prévenir l'entreprise chez qui vous êtes délégué et ensuite contacter votre agence Adecco votre employeur afin de remplir le formulaire d'accident du travail.

Adecco en tant qu'employeur sera en charge d'effectuer une déclaration d'accident du travail/de trajet auprès de l'Association de l'assurance Accident (« AAA ») dès le lendemain de la survenance de l'accident.

6. Relevé d'heures

Vous êtes rémunéré au nombre d'heures travaillés. **Les relevés d'heures** sont la base du calcul de votre salaire.

Les relevés d'heures doivent être systématiquement **signés** et **tamponnés** par l'entreprise d'accueil. Remettez-les au centre administratif par email : salaire@adecco.lu

Des heures supplémentaires ? Le paiement se fera suivant la législation en vigueur.

7. Votre revenu

Tous les paiements s'effectuent uniquement par virement bancaire. Envoyez-nous, par courrier ou email à pool@adecco.lu, **votre document officiel de votre banque au format IBAN avec code BIC**. Nous n'acceptons aucun Relevé d'Identité Bancaire qui ne comporte pas votre nom.

Si vous n'êtes pas encore titulaire d'un compte bancaire, nous vous recommandons d'ouvrir un compte au Luxembourg.

Nous vous informons que nous effaçons vos coordonnées bancaires après 6 mois d'inactivité. Dans ce cas, il faudra nous fournir un nouveau RIB.

Les virements seront effectués à votre charge à hauteur de 0,30 centimes par virement. Sauf pour les titulaires d'un compte bancaire à la BCEE, c'est gratuit !

Salaires

Ils sont remis le 6ème jour ouvré du mois suivant par virement bancaire, vers un compte au format IBAN se situant dans un pays de l'UE.

Les fiches de salaires sont disponibles sur votre espace personnel [myAdecco](#).

Congés

L'intérim ne vous en prive pas, réclamez-les 48h à l'avance.

Les congés sont à reporter sur les relevés d'heures et seront payés en plus de votre salaire. Le versement se fait, au prorata des heures prestées, à la fin de chaque mission.

Le solde des congés annuels vous sera payé sur la paie de décembre.

Chèques-repas

Rendez-vous en agence à partir du 15 du mois suivant la mission pour les récupérer.

Veuillez téléphoner préalablement à l'agence pour vérifier leur arrivée.

Les chèques-repas ont une date limite ! Le mieux c'est de les utiliser avant.

Acomptes

Jusqu'à 60% des heures normales prestées la semaine précédente. Vous pourrez effectuer la demande à l'équipe administrative avant mardi 12h00 de chaque semaine par email : salaire@adecco.lu

Le versement s'effectuera le lendemain. Prenez note que l'acompte ne peut être versé qu'une seule fois par semaine.

Aucun acompte ne sera possible pendant la première semaine de chaque mois période de paie.

Votre fiche de paie

Récapitulatif mensuel	: Novembre 2014
Sur la Session de	: Novembre 2014
Date	: 26/08/2014
Index	: 775.17
Salaires / Jours imposables	: /
N° sécurité sociale	:

ADECCO LUXEMBOURG SA	
177, rue du Luxembourg	
L-1333	ESCH SUR ALZETTE
N° Matricule	1990200000000
N° téléphone	+352 66 66 66 6

1. Déductions	impôt		
40	Gen2.	Gen3.	Gen4.
45	Congés	Mensuel	Annuel
46	4.	5.	
47	6.		
48	7.		

Période travaillée
Session de la fiche de paie
peut être différente de la période travaillée
Index appliqué
Votre Référence / Jours imposables

1. Déductions journalières de la carte d'impôt
2. Numéro de la fiche d'impôt
3. Numéro de la classe d'impôt
4. Total congés mensuels
5. Total congés annuels

Salaires de la période du 01/11/2014 au 30/11/2014				
Prél	Désignation	Unité	Valeur	Total
	Taux horaire			
	Détail du salaire brut : Nombre d'heures, heures supplémentaires, primes...			
	TOTAL BRUT			
	Assurance dépendance (1.4%) Caisse de maladie (2.8%) Caisse de pension (0%) Caisse Maladie Exp. (0.28%) TOTAL COTISATIONS	Cotisations sociales		
	Supplément de nuit à 20% Supplément de Jour à 10% à 200% Heures Supplémentaires Supplément 40 % (H.S.) TOTAL ABATTEMENTS	Abattements fiscaux		
	IMPOSABLE IMPOT IMPOSABLE NON PERIODIQUE IMPOT NON PERIODIQUE CIS-CIP-CIM NET	Calcul de l'impôt		
	Salaire net			
	Deductions et ajouts nets chèques repos, frais de déplacement, acomptes...			
	MONTANT A PAYER			

SOLDE SALAIRE 2014-11 05/12/2014 d'un montant de
Paiement par virement :

Merci de transmettre tous documents administratifs (Relevé d'heures, contrats, certificat de maladie, ...) par courrier à l'adresse suivante : ADECCO LUXEMBOURG 5 Rue des Mérovingiens, ZAI BOURMICH L-8870 BERTRANGE
Pour toute question relative à votre salaire TEL : +352 48 25 51 234

Des questions d'ordre administratif ?

Laissez-nous répondre.



Demande des documents administratifs

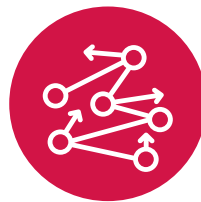
Email : pool@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 236

Questions sur les salaires

Email : salaire@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 290

Affiliation à la Sécurité Sociale

Email : affiliationCCSS@adecco.lu
Tel : +352 48 25 51 211



myAdecco

Votre espace sécurisé personnel

Administration de l'Emploi - ADEM

10, rue Bender
L-1229 Luxembourg [maps](#)
Tél : (+352) 24 78 88 88
Fax : (+352) 40 61 41
E-mail : info@adem.etat.lu
www.adem.public.lu

CNS

125 route d'Esch
L-1471 Luxembourg [maps](#)
Tél : (+352) 27 57-1
Fax : (+352) 27 57-2758
www.cns.public.lu

Administration des Contributions Bureau RTS Non-Résidents

21, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg [maps](#)
Tél : (+352) 40 800-1
Fax : (+352) 40 800-5100
E-mail : rtsnr@co.etat.lu
www.impotsdirects.public.lu

Administration des Contributions Directes

18, rue du Fort Wedell
L-2718 Luxembourg [maps](#)
Tél : (+352) 40 800-1
Fax : (+352) 40 800-3300
www.impotsdirects.public.lu

Caisse pour l'avenir des enfants

34 Avenue de la Porte Neuve
L-2227 Luxembourg [maps](#)
Tél : (+352) 47 71 53-1
Fax : (+352) 47 71 53-328
www.cae.public.lu

Adecco